



Résumé Non Technique

Dossier
19010109
11/10/2022



réalisé par

Auddicé
environnement
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Plan Climat Air Energie Territorial

Évaluation Environnementale Stratégique



Résumé Non Technique

Communauté de Communes des Villes Sœurs

Version	Date	Description
Résumé Non Technique	11/10/2022	Résumé Non Technique

	Nom - Fonction
Rédaction	Coline WALLART

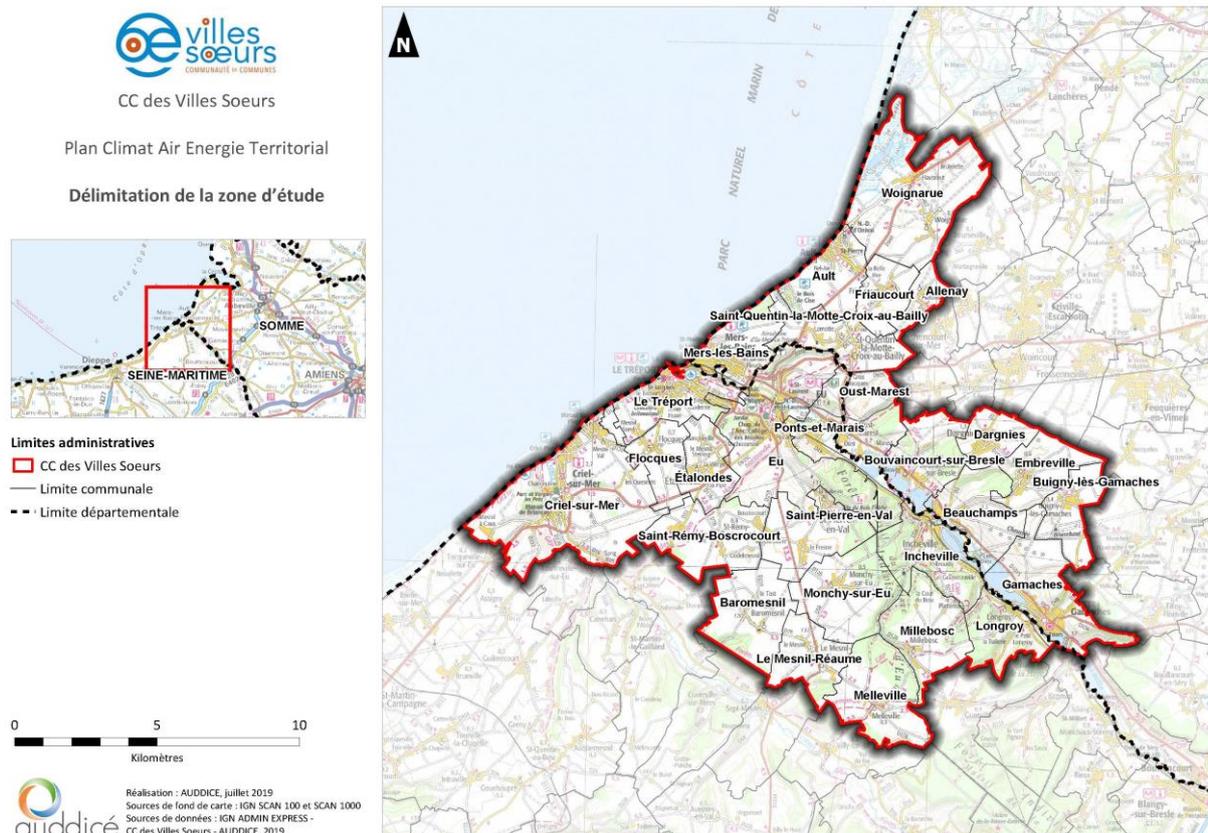
1.1 Contexte

En 2019, l'année de commencement de la réalisation de l'Évaluation Environnementale du PCAET, la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) compte 28 communes réparties sur une surface de près de 250 km² où habitent 38 000 citoyens. Située à la confluence entre la Normandie et les Hauts-de-France, la CCVS compte à la fois une population rurale et une population plus urbaine dans les 3 villes sœurs.

Son territoire est traversé par la Bresle et pour une commune par l'Yères. Au-dessus des vallées, s'étendent de grands espaces agricoles où les techniques intensives de production ont fortement marqué le paysage.

Les 3 villes sœurs (Eu, Le Tréport et Mers-les-Bains) constituent le pôle urbain central de la CCVS, avec près de 15 000 habitants, suivies par Criel-sur-Mer avec 2 700 habitants et Gamaches avec 2 600 habitants.

La réalisation de l'Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la Communauté de Communes des Villes Sœurs intervient dans un cadre réglementaire et politique. Elle repose sur l'article 188 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 18 août 2015 qui modifie les plans climat énergie territorial (PCET), projets territoriaux axés sur l'énergie et le changement climatique, tels qu'ils étaient définis à l'article L 229-26 du code de l'environnement.

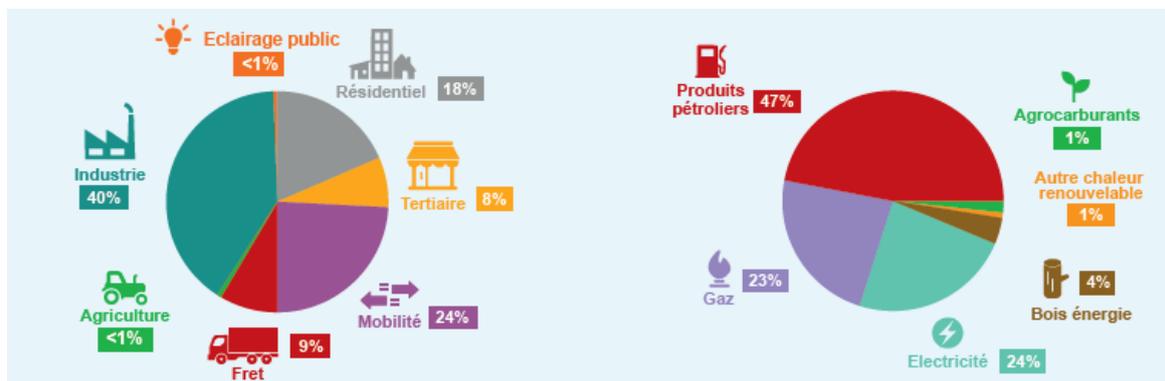


Communes concernées : Allenay, Ault, Baromesnil, Beauchamps, Bouvaincourt-sur-Bresle, Buigny-lès-Gamaches, Criel-sur-Mer, Dargnies, Embreville, Étalonges, Eu, Floccques, Friaucourt, Gamaches, Incheville, Le Mesnil-Réaume, Le Tréport, Longroy, Melleville, Mers-les-Bains, Millebosc, Monchy-sur-Eu, Oust-Marest, Ponts-et-Marais, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly, Saint-Rémy-Boscrocourt, Woignarue.

1.2 Les points clés du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

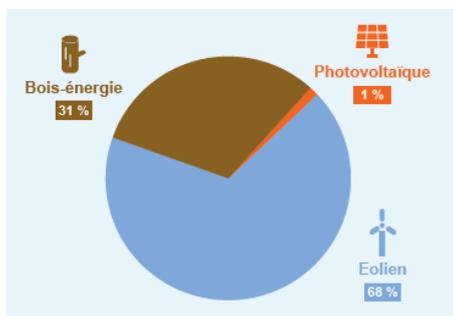
■ Energie

La consommation globale d'énergie du territoire est de **1 688 GWh/an** environ. Les énergies fossiles (produits pétroliers, gaz et charbon) couvrent presque les trois-quarts des besoins énergétiques. La consommation d'énergie directe des habitants (habitat et mobilité) représente près de 42% des consommations du territoire. L'industrie, le résidentiel et la mobilité sont les trois premiers secteurs en termes de consommation d'énergie, représentant près de 82 % des consommations du territoire.



Répartition de la consommation énergétique par secteur et par type de combustible

La production d'énergie renouvelable (EnR) s'élève à 208 GWh, soit 12 % de la consommation finale du territoire.

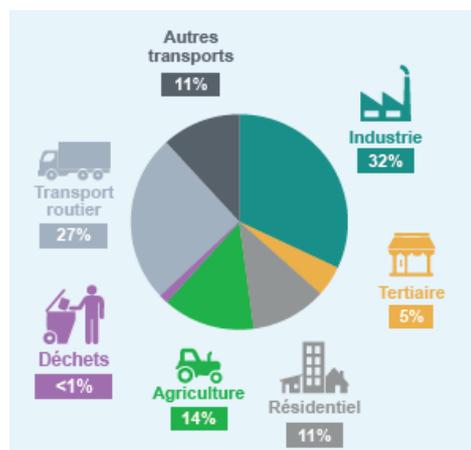


Production d'énergie renouvelable sur le territoire

■ Emissions de gaz à effet de serre

Chaque année, le territoire émet directement l'équivalent de 381 200 tonnes de CO₂. Un tiers de ces émissions est lié à l'industrie. Les autres activités les plus émettrices sont le transport routier (27 %), l'agriculture (14%), l'habitat (11%), et les transports non routiers (11%).

Sept GES sont étudiés et leurs émissions sont exprimées en tonnes d'équivalent CO₂.



Répartition sectorielle des émissions de GES sur le territoire de la CCVS - approche réglementaire - année 2015 pour les Hauts-de-France et 2014 pour la Normandie

■ Séquestration du carbone

La biomasse (en forêt principalement) et les sols agricoles du territoire permettent de séquestrer du carbone. En revanche, les changements d'affectation des terres peuvent quant à eux entraîner des émissions de carbone. Ce secteur est appelé UTCAF (utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie) et la différence entre les séquestrations et les émissions est calculée en estimant :

- Les stocks de carbone en place, tant pour la biomasse aérienne (forêts et haies) que pour les sols de toutes les catégories d'occupation du sol (cultures, forêts, prairies, espaces artificialisés, espaces verts, milieux humides),
- Les surfaces d'occupation du sol et de changements d'occupation du sol pour ces différentes catégories.

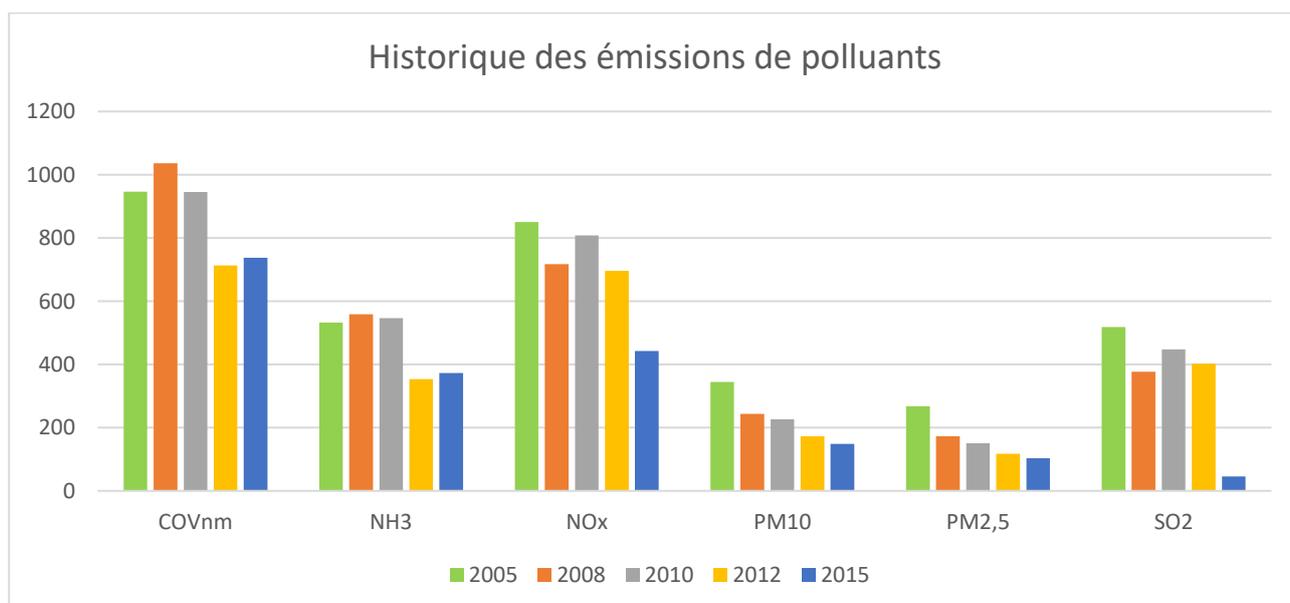
Sur le périmètre de la CCVS, le bilan annuel de ces flux donne un puits net de 16 000 t CO₂/an, soit l'équivalent de 4% des émissions annuelles de GES du territoire.

■ Adaptation au changement climatique

La vulnérabilité face au changement climatique apparaît globalement très forte sur ce territoire, en particulier face à la remontée du niveau de la mer. Le territoire est aussi très vulnérable face aux phénomènes d'érosions et coulées de boues, et à la sécheresse. De plus, le changement climatique peut entraîner des conséquences négatives sur la ressource en eau : raréfaction et pollution. Ces enjeux doivent être pris en compte dans l'aménagement du territoire, notamment dans les réflexions sur l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. En effet, la consommation du foncier agricole et des espaces naturels contribue, entre autres, aux phénomènes d'inondation et d'ilots de chaleur.

■ Emissions de polluants atmosphériques

Les polluants atmosphériques et les GES sont en grande partie issus de sources communes, notamment la combustion des énergies fossiles et de combustibles issus de la biomasse, pour les transports et la production de chaleur. Par conséquent, ces deux problématiques sont étroitement liées en termes d'actions publiques.



Répartition sectorielle des émissions par polluant atmosphérique sur le territoire de la CCVS - approche réglementaire - année 2015 en Hauts-de-France et 2014 en Normandie

■ Etat initial de l'Environnement

L'Etat initial de l'Environnement a permis d'identifier les enjeux environnementaux liés au Plan Climat Air Energie Territorial, et l'intérêt environnemental d'agir sur les 6 thématiques (gaz à effet de serre, pollution de l'air, consommation énergétique, énergies renouvelables, vulnérabilité, stockage carbone).

Perspectives d'évolution	Enjeux environnementaux pour le PCAET
Caractéristiques géomorphologiques	<p>Préserver la qualité des terres agricoles</p> <p>Réduire les consommations d'espaces naturels et agricoles</p> <p>Préserver le trait de côte</p>
Ressource en eau	<p>Assurer une gestion économe de la ressource en eau</p> <p>Garantir la disponibilité de la ressource en eau potable sur le territoire et des territoires voisins</p> <p>Préserver la qualité des eaux de surface, des zones humides et des eaux souterraines</p>
Caractéristiques climatiques et énergétiques	<p>Développer les actions d'atténuation du changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les émissions de gaz à effet de serre - Réduire les consommations énergétiques - Développer les énergies renouvelables - Préserver les puits de carbone : forêt, zone humide, prairie, pratiques agricoles, arrêt de l'artificialisation des sols, ... <p>Développer les actions d'adaptation au changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver et renforcer la biodiversité locale, l'aménagement du territoire, les pratiques de gestion différenciée, ... - Adapter les pratiques agricoles : lutte contre l'érosion, agroforesterie, couverture des sols, non labour, essences adaptées, réduction des intrants ... - Assurer une gestion durable des boisements - Prévenir les effets d'îlots de chaleur urbains dans les projets d'aménagement <p>Réduire la consommation d'énergie (surtout dans l'industrie) pour limiter l'impact social et environnemental de la hausse du prix de l'énergie</p> <p>Augmenter la production d'énergies renouvelables pour rendre le territoire autonome en énergie</p>
Caractéristiques naturelles	<p>Préserver les espaces à enjeux écologiques majeurs ou forts particulièrement sensibles par leur disparition et de leur faible taille</p> <p>Connecter les réservoirs de biodiversité entre eux par des corridors écologiques et assurer la fonctionnalité écologique des milieux humides et aquatiques, boisés et bocagers</p> <p>Poursuivre les actions engagées visant à préserver et améliorer la biodiversité, en tant que mesures nécessaires pour adapter le territoire au changement climatique.</p>

Perspectives d'évolution	Enjeux environnementaux pour le PCAET
	<p>Maitriser l'artificialisation des sols et préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers</p> <p>Favoriser la préservation des éléments éco-paysagers remarquables (haies, talus, mares...)</p> <p>Améliorer la perméabilité écologique des infrastructures et milieux artificialisés.</p> <p>Contrôler l'accès aux espaces à enjeux écologiques majeurs ou forts particulièrement sensibles</p>
Paysage et patrimoine	<p>Préserver les paysages et le patrimoine remarquable, les sites protégés, le bâti traditionnel et les motifs caractéristiques du paysage naturel</p> <p>Valoriser le potentiel touristique tout en veillant à ne pas dénaturer l'identité des lieux (qualité paysagère)</p> <p>Assurer l'intégration paysagère des nouvelles urbanisations pour limiter le cloisonnement paysager, la banalisation ; et l'appropriation des paysages par les seuls riverains</p> <p>Anticiper les évolutions du paysage dues au changement climatique, par exemple à travers les choix d'essence locales adaptées</p>
Risques naturels	<p>Réduire la vulnérabilité et adapter le bâti aux risques identifiés, en particulier dans le contexte de changement climatique accentuant ces phénomènes</p> <p>Favoriser l'infiltration des eaux à la parcelle pour éviter les ruissellements</p> <p>Rappeler les règles émanant des PPRi¹</p>
Risques industriels, pollutions et nuisances	<p>Limiter l'exposition de la population aux pollutions et adapter les aménagements</p> <p>Étudier le potentiel de renaturation en ville des friches urbaines</p> <p>Éviter l'exposition de nouvelles populations aux risques technologiques</p> <p>Garantir la sécurité des biens et personnes autour des sites ICPE</p> <p>Réduire l'exposition de la population aux particules fines et autres polluants atmosphériques</p> <p>Développer les alternatives au transport routier pour améliorer la qualité de l'air</p>
Démographie et santé	<p>Limiter l'exposition de la population aux pollutions et adapter les aménagements</p>
Urbanisation	<p>Limiter le recours à la voiture individuelle pour les déplacements</p> <p>Limiter le besoin de mobilité</p>

¹ PPRi : Plan de Prévention des Risques industriels

1.3 La construction du PCAET

1.3.1 Stratégie

La stratégie retenue par le territoire s'est appuyée sur les objectifs des SRADDET, les objectifs nationaux et les potentiels du territoire. Selon les potentiels du territoire, elle a été définie d'après les réflexions menées lors d'ateliers de concertation.

Des ateliers se sont tenus lors de l'élaboration de l'Étude de Planification Énergétique, et d'autres à propos du PCAET, les 10 décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

La Stratégie territoriale de la CCVS a été élaborée selon deux approches qui concerne deux groupes d'acteurs répartis sous deux dénominations distinctes :

- **La CCVS** : qui regroupe la Collectivité de la Communauté de Communes des Villes Sœurs ainsi que ses partenaires directes Plan-Climat,
- **Le territoire** : Ensemble de tous les acteurs du territoire de la CCVS (habitants, entreprises, industries...) y compris la Collectivité elle-même.

Les axes de la stratégie de la CCVS d'ici 2050 :

- Adapter l'habitat et le tertiaire aux effets du changement climatique et aux évolutions du contexte sociologique,
- Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique,
- Optimiser les mobilités existantes,
- Bien vivre ensemble sur le territoire,
- Maintenir une activité agricole pour préserver les milieux naturels, les paysages, la ressource en eau, et lutter contre les inondations,
- Préserver un littoral attractif et aménagé pour développer un nouveau tourisme, durable, industriel.

	Objectifs du territoire
Réduction des émissions directes de GES	- 83%
Emissions directes de GES	1,6 Teq CO ₂ /hab
Réduction de la consommation d'énergie totale	- 56%
Augmentation de la production d'énergie renouvelable	+100%
Stockage carbone par rapport aux émissions restantes	100%

Objectifs chiffrés de la stratégie du PCAET

1.3.2 Le plan d'actions

35 actions permettent de répondre aux enjeux et à la stratégie de la CCVS :

N°	Axe	Sous axe	Fiche action
1	1 - Adapter l'habitat et le tertiaire	Rénover massivement l'habitat	Conseiller les habitants via des permanences et un dispositif de conseil
2			Mettre en place une opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH)
3			Tendre vers le zéro artificialisation nette et multifonctionnalité des espaces
4			Adapter l'habitat en favorisant la récupération d'eaux de pluie
5		Lutter contre la précarité énergétique et améliorer l'habitat social	Signer un contrat d'objectif avec les bailleurs sociaux
6		Réduire les consommations du patrimoine public	Déployer une stratégie de rénovation énergétique exemplaire des bâtiments publics
7			Sensibiliser les agents et les usagers des bâtiments publics à la sobriété énergétique et en assurer le suivi
8			Réduire les consommations de l'éclairage public
9	2 - Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique	Déployer massivement les énergies renouvelables	Favoriser les projets photovoltaïques sur bâtiments publics, agricoles et industriels, et au sol
10			Mettre en œuvre des chaufferies biomasse et des projets de réseaux de chaleur alimentés par des ressources renouvelables et une approche multi filières
11		Mobiliser les artisans et les acteurs de la construction	Sensibiliser et former les maîtres d'œuvre aux bâtiments durables
12		Accompagner les industriels vers la transition énergétique et écologique	Diagnostics en énergie pour les entreprises
13			Mener une démarche globale d'écologie industrielle au sein de la Glass Valley autour de la chaleur fatale et de l'économie circulaire
14	3 - Optimiser les mobilités existantes	Faire évoluer les pratiques de mobilité des habitants	Réaliser un Plan de Mobilité Simplifié
15			Encourager l'intégration des nouvelles sources d'énergie pour la mobilité
16		Faire évoluer les pratiques de mobilité des salariés	Permettre le déploiement du télétravail grâce aux outils numériques
17			Plan de Mobilité Interne CCVS

N°	Axe	Sous axe	Fiche action
18			Accompagner des Plans de Mobilité Inter Entreprises
19	4 - Bien vivre ensemble sur le territoire	Aménager le territoire pour s'adapter au changement climatique	Appliquer les plans d'action des SAGE
20			Construire un PLUi permettant la résilience du territoire face au changement climatique
21			Soutenir les projets agricoles permettant l'adaptation au changement climatique et le stockage du carbone : agroforesterie, plantations, haies, maintien des prairies
22			Planter des haies
23			Favoriser une alimentation locale et de qualité ainsi qu'une meilleure santé des habitants
24		Porter un Contrat Local de Santé incluant un axe nutrition	
25		Accompagner la transition de l'agriculture	Aider à la transformation pour une agriculture pauvre en produits phytosanitaires / convertir au bio vendu localement
26			Maintien des prairies à travers la valorisation des pratiques et des produits issus d'élevages herbagés
27			Accompagner le renouveau de la filière bois
28			Accompagner le développement des productions agricoles à vocation non alimentaire
29			Réduire la production de déchets
30		5 - Préserver le littoral	Promouvoir une mobilité touristique "verte"
31	Favoriser et développer les modes de transports doux sur le littoral		
32	Positionner la Destination comme destination de Tourisme durable		Développer un label et une image de marque
33	Préserver le trait de côte		Lutte contre la submersion marine, l'érosion et les éboulements
34	Animation et pilotage	Animer le PCAET	Animer le PCAET
35		COT Régions / FDE	Signer un contrat d'objectif avec la/les régions

1.3.3 L'analyse environnementale

L'analyse environnementale stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial, grâce aux mesures d'évitement et de réduction, a permis de garantir que les actions proposées auront un moindre impact sur l'environnement, à la fois durant la phase de construction de la stratégie et également durant la construction et la rédaction du plan d'actions.

A ce stade, des incidences potentielles négatives sont envisagées, qui seront à évaluer au cas par cas selon les projets.

Par ailleurs les indicateurs définis permettront de suivre et d'évaluer les mesures du plan d'action ainsi que les différentes mesures d'évitement, de réduction, de compensation voire d'accompagnement du plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial.

Incidences	Types de mesures	Mesures	Indicateurs
Consommation d'espaces agricoles et naturels	Evitement	Planter les aires de covoiturage, les nouveaux tracés pour une mobilité douce sur des zones déjà anthropisées.	Occupation des sols : suivi de l'artificialisation des sols
	Réduction	Planter en priorité les panneaux photovoltaïques ou les infrastructures nécessaires à la filière Bois ou la méthanisation sur des friches ou des zones déjà anthropisées. Selon le projet, une étude de compensation agricole pourra être réalisée.	
Détérioration du patrimoine architectural ou des paysages	Evitement	Ne pas planter des projets d'EnR à proximité d'un bâtiment classé, selon la réglementation en vigueur.	Nombre de projets construits à proximité d'un bâtiment classé
Détérioration de la biodiversité et des milieux naturels	Réduction	Réaliser, selon les obligations réglementaires, une étude d'impact de chaque projet d'EnR (photovoltaïque, méthanisation).	Suivi des autorisations pour les projets ayant un impact sur la biodiversité
	Evitement	Éviter les zones à forts enjeux écologiques, notamment ouverts ou humides, pour le reboisement nécessaire à l'exploitation forestière.	
Détérioration de la qualité ou de la quantité d'eau	Réduction	Réaliser, selon les obligations réglementaires, un plan d'épandage pour les projets de méthaniseurs.	Suivi des autorisations pour les projets ayant un impact sur la qualité des eaux
Aggravation des risques naturels, technologiques, des pollutions, et nuisances	Réduction	Étudier les risques lors de l'implantation d'une station de recharge en biogaz. Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement pour les centrales de méthanisation	Suivi des périmètres d'acheminement de chaque projet Suivi des études des projets industriels

Incidences	Types de mesures	Mesures	Indicateurs
Augmentation de la production de déchets	Réduction	Anticiper la valorisation et le recyclage des panneaux photovoltaïques et des batteries des véhicules électriques.	Part de déchets recyclés ou réemployés
Détérioration de la qualité de l'air	Réduction	Mesurer et suivre les émissions atmosphériques des polluants issus des chaufferies biomasse et des méthaniseurs	Suivi des émissions de polluants
Émissions de GES	Evitement	Utiliser des matériaux biosourcés pour la rénovation plutôt que des matériaux minéraux.	Suivi des émissions de GES

Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

1.3.4 Analyse des effets sur le réseau Natura 2000

L'analyse a mis en évidence l'absence d'incidences négatives de la grande majorité des actions du PCAET sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire de la Communauté de Communes Villes Sœurs ou en limite de celle-ci.

Certaines actions sont même positives, en particulier pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire des milieux humides, ainsi que pour les chiroptères et l'avifaune.

Toutefois, 4 risques d'incidences négatives sont à considérer :

- Une possible **incidence des travaux d'isolation** destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments, **sur les chiroptères d'intérêt communautaire** utilisant des gîtes anthropiques (et sur les autres espèces de ce groupe) : fermeture d'accès aux gîtes, dérangement des individus, effets de traitements des charpentes... ;
- Une possible incidence du **renouvellement de l'éclairage** sur les espèces d'intérêt communautaire telles que les chiroptères : incidence négative si l'éclairage LED ne tient pas compte des sensibilités des chiroptères et de la faune nocturne en général ;
- Un possible incidence des **projets de méthaniseurs** sur les habitats d'intérêt communautaire et les espèces qu'ils abritent ;
- Une possible incidence des **aménagements liés au développement d'une offre pédestre et des modes de transports doux sur le littoral** (pistes cyclables, lignes de transports en commun...) sur les habitats d'intérêt communautaire.

Par conséquent, les mesures suivantes ont été proposées :

- Mise en œuvre de **mesures de précautions** destinées à éviter une **incidence des travaux d'isolation sur les chiroptères** (expertise préalable, maintien des accès et fissures favorables, adaptation des traitements des charpentes...),
- Localisation des projets de méthaniseurs **hors des périmètres des sites Natura 2000** impérativement,
- Localisation des aménagements liés au développement de la mobilité durable hors des sites Natura 2000 du territoire et à distance des limites de ceux-ci ;
- Concernant l'ensemble de ces projets, l'étude **le plus en amont possible** des enjeux liés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire (chiroptères et oiseaux en particulier pour l'éolien).

Le respect de ces mesures permettra d'éviter toute incidence négative significative des actions du PCAET de la Communauté de Communes Villes Sœurs sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, et par conséquent sur le réseau Natura 2000 dans sa globalité.